

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.78 Du 13 octobre 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 7 octobre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Tarifs et organisation d'un accueil de loisirs en demie-journée en complément des stages organisés par la KAB'-MJC" VACANCES CRÉATIV"	
Secrétaire de séance : Vincent POUYET	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu l'avis favorable de la Commission Animation – Culture - Sport du 30 septembre 2025,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	Considérant que la Ville souhaite proposer un accueil de loisirs en demi-journée en complément des stages « Vacances Créativ' » proposés par la KAB'-MJC pendant les vacances scolaires, Considérant que la Ville souhaite appliquer les tarifs correspondants, en fonction du quotient familial en référence au barème Famille Plus et son règlement, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve la mise en place d'un accueil de loisirs, en complément des stages « Vacances Créativ' » proposés par la KAB'-MJC, accessible aux enfants inscrits à ces stages, en demie-journée (12h-18h30), repas compris. Approuve l'application des tarifs correspondants, pour lesquels est proposée une dégressivité en fonction du quotient familial, en référence au barème Famille Plus et son règlement.	
Absents excusés : Juliette DECAUDIN Françoise ALBOUY Carmen OJEDA-COLLET Absents ayant donné pouvoir :	 Le Maire,  Olivier DELAPORTE <i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i>	

Juliette DECAUDIN pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Françoise ALBOUY pouvoir à Valérie LABORDE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean François BARATON	
---	--